



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	25

**N°DEL 2023\_04\_058\_1**

***L'an deux mil vingt-trois, le onze mai,***

***Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.***

***Date de la Convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2023***

**Objet : DOMAINE PUBLIC**

**Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Electric55 Charging**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Thierry DOMENACH
Yves NONJARRET	Laurence GIORGINI
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Julie HIVERT
Linda TRIBET	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Catherine BRUNETTO
Brigitte RINAUDO PINEAU	

**Pouvoirs :**

Gabrielle DALMAS donne procuration à Michèle CAPDEVIELLE  
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET  
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

Monsieur Bernard JOBERT, Maire, rapporte aux membres du conseil municipal :

Il est proposé de conclure une convention d'occupation du domaine public avec la Société Electric 55 Charging pour la maîtrise d'œuvre et l'exploitation d'infrastructures de charge dédiées à l'usage des véhicules électriques.

La Commune mettrait à disposition la superficie demandée et s'engage à équiper les emplacements destinés à la recharge des véhicules électriques d'une signalisation horizontale avec un logo central voiture électrique de 1200\*1200 mm et deux logos voiture électrique en 600\*600mm sur le :

- Parking de la poste (récupération de la borne du parking de la gare) : 2 places (2x22 kVA)
- Parking Henri Dhone (Mairie) : 2 places (2x22 kVA)
- Parking Bd Maréchal Juin : 4 places (1x22 kVA + 3x7kVA)
- Parking de Sylvabelle : 4 places (1x22 kVA + 3x7kVA)
- Parking Saint Michel : 4 places (1x22 kVA + 3x7kVA)

La convention serait conclue pour une durée de 15 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement prévu. Cette durée étant définie par l'importance des investissements et l'impossibilité de l'amortir sur une durée moindre compte tenu des recettes prévisionnelles générales de la borne.

L'installation puis le contrat de fourniture d'énergie étant supportés par la société Electric 55 Charging, la redevance envisagée dans le cadre de l'occupation du domaine public sera de 1€ symbolique/an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 :** d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public par la Société Electric 55 Charging annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**

